

Autorite parentale abandon enfant

Par CDACJ, le 31/01/2016 à 18:40

bonjour

je voudrais savoir quels sont mes droits en matière d'autorité parentale.

En effet mon ex conjoint dont j'ai eu un enfant a abandonné notre fils (né à l'étrangers) et je désire effectuer des démarches administratives afin que notre fils voyage, cependant je suis dans l'impossibilité, d'effectuer quelque soit la démarche auprès de la préfecture et consulat car le père ne peut pas signer les documents (enfant mineur). Le papa, habite à étranger cela fait 8 ans qu'il n'a pas pris contact avec nous, j'habite en France.

Que dois-je faire pour demander l'autorité total ?

MERCI D AVANCE.